

IEEE
ELECTRONIC
LIBRARY
CONTRAT
READ&PUBLISH

2021-2024

Contenu du contrat

Le contrat Read&Publish a été signé le 30 novembre 2021 entre le Consortium des bibliothèques universitaires suisses (CSAL) et IEEE Electronic library.

Sur le volet « **read** », il permet aux chercheur-e-s de la HES-SO d'accéder à plus de 450 titres de revues payantes, plus de 31'300 conférences proceedings, plus 10'400 standards.

Sur le volet « **publish** », l'accord permet aux chercheur-e-s de la HES-SO de publier dans un nombre restreint de revues de IEEE, soit 24 titres gold open access, sans se soucier des frais de publication (APC). Le contrat prévoit également un quota de 44 APC par année pour toutes les institutions ayant pris part à l'accord sur la base du premier arrivé, premier servi. Pour les 37 mois que durent le contrat, cela concerne 132 APC.

Avant de soumettre un article, il convient donc de bien se renseigner sur la disponibilité des quotas auprès de votre bibliothécaire ou de la cheffe de projet Open science de la HES-SO.

Pour pouvoir bénéficier de l'accord, l'auteur-e doit être affilié-e à une Haute Ecole suisse partie prenante de l'accord. Dans le cas d'un article publié par plusieurs auteur-e-s, c'est le « **corresponding author** » de l'équipe qui doit être affilié à une institution suisse partie prenante de l'accord pour pouvoir en bénéficier.

DUREE DU CONTRAT

31 novembre 2021 à 31 décembre 2024 (3 ans).

Attention : c'est la **date d'acceptation** d'un article qui fait foi et non la date de soumission. Un article accepté en octobre 2021 mais publié en janvier 2022, par exemple, ne peut pas bénéficier de l'accord.

TITRES INCLUS ET EXCLUS

Volet « **Read** » : l'accès pour lecture à 459 titres de revues payantes, plus de 31'300 conference proceedings et 10'400 standards. Les années disponibles remontent jusqu'à 1988.

Volet « **Publish** » : 24 titres gold Open access, dits « Fully OA », sont couverts par l'accord. Les revues dites « hybrides » ne sont pas concernées. Détails [ici](#)

PROCEDURE

1/ La reconnaissance de l'**auteur-e** se fait sur la base du numéro Ringgold de l'institution signalée sur la plateforme de l'éditeur, mais aussi de l'adresse email. Il est donc très important que les auteur-e-s renseignent le **numéro Ringgold de la HES-SO (et non celui de leur école) qui est le 111832** et s'enregistrent avec le **mail de leur école**.

2/ Lorsqu'un auteur-e soumet son article dans un journal « Fully OA » concerné par l'accord, il se voit proposer la possibilité de **publier en Open access**. Il lui sera aussi demandé de renseigner la plateforme sur le financement des APC. A ce moment, il convient de bien s'assurer auprès de votre bibliothécaire (ou de la cheffe de projet Open science de la HES-SO) que les **quotas** de publication sont encore disponibles. Si ce n'est pas le cas, il appartiendra à votre école de prendre en charge les frais de publication.

3/ Une fois l'article accepté, il appartient à l'auteur-e de télécharger le document final et de **choisir la licence** de droit d'auteur. Les licences proposées par IEEE sont : "[CC BY](#)" ou "[CC BY-NC-ND](#)". Nous conseillons d'utiliser la licence CC BY. A titre indicatif, le FNS exige que la publication de livres ou d'articles en Open Access soit placée, au minimum, sous licence CC BY-NC-ND. C'est la plus restrictive. Si vous publiez un article avec cette licence, tous les lecteurs sont autorisés à le reprendre et à le publier à condition de vous citer. Mais ils ne peuvent pas l'exploiter commercialement, ni le modifier, ni le compléter. Le FNS recommande toutefois la licence CC BY, la plus étendue. Vos lecteurs pourront, avec cette licence, distribuer et/ou modifier votre article, même à des fins commerciales.

TYPE D'ARTICLES

Liste des types d'articles pour le volet « publish » : **peer reviewed articles**